
	Nom du produit : Gasoil (GO) Famille : Hydrocarbures	
---	---	---

Version: 1.0 Date d'émission: 28/10/2015

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE**1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:**

Nom du produit : Fuel, gazole, distillat marin

Description du produit : *Gazole marin*Code de produit : EC Number: 269-822-7 | CAS Number: 68334-0-5

Numéro d'enregistrement : voir section 16

1.2. UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET UTILISATIONS DECONSEILLEES:**Usages identifiés:** Utilisation comme carburant marin.**Usages déconseillés:** Ce produit n'est pas recommandé pour une utilisation autre que l'utilisation identifiée et précédemment répertoriée. Si son utilisation n'est pas couverte, veuillez contacter le fournisseur de la fiche de données de sécurité.**1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

ECOSLOPS, Portugal S.A – Edifício Z.I.L.S. Monte Feio, Apartado 138 – 7520-902 SINES

Téléphone: (+351) 269 870 330 – Fax: (+351) 269 818 414

1.4. NUMERO D'APPEL D'URGENCE**(+351) 808 250 143** (24 h.) Centro de Informação Antivenenos (Portuguese Poison Centre) (Portugal)**SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE :****Type de substance:** UVCB**Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS]:**

Flam. Liquid 3, H226

Acute Tox. 4, H332

Skin Irrit. 2, H315

Carc. 2, H351

STOT Rep. Exp. 2, H373

Aquatic Chronic 2, H411

*Voir la section 6 pour le texte complet sur les dangers H***2.2. ELEMENTS D'ETIQUETAGE:****Pictogrammes:****Mot de signalisation:** DANGER**Mentions de danger :**

H226: Liquide et vapeurs inflammables

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315: Provoque une irritation de la peau.

	Nom du produit : Gasoil (GO) Famille :Hydrocarbures	
---	--	---

H332: Nocif par inhalation.

H351: Susceptible de causer le cancer.

H373: Peut causer des lésions aux organes (Thymus, foie, moelle osseuse, poumons) par des attaques prolongées ou répétées exposition.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Non-fumeur.

P233: Conserver le récipient bien fermé.

P240: Conteneur et équipement de réception reliés au sol.

P241: Utiliser un équipement électrique / d'aération / d'éclairage / de manipulation antidéflagrant.

P242: Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.

P243: Éviter l'accumulation de charges électrostatiques

P260: Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P280: Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

Réponse

P301 + P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec beaucoup d'eau / prendre une douche.

P331: NE PAS faire vomir.

P332 + P313: En cas d'irritation de la peau: Consulter un médecin.

P370 + P378 - En cas d'incendie, utiliser de la poudre sèche / eau / eau vaporisée / dioxyde de carbone / sable / mousse pour l'extinction.

Entreposage

P403 + P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais.

P405: Entreposer sous clé.

Destruction

P501: Eliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations en vigueur

Informations complémentaires:

Non applicable


2.3. Autres dangers :

La substance répond aux critères de la substance PBT conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n ° 1907/2006:
Non

La substance répond aux critères de la substance vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n ° 1907/2006:
Non

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification:

Des concentrations dangereuses d'hydrogène sulfuré (H₂S) peuvent s'accumuler dans l'espace vide des réservoirs de stockage. Des procédures strictes de sécurité doivent être suivies pour l'ouverture et l'entrée dans les réservoirs contenant cette substance, afin d'éviter l'inhalation de ce gaz toxique.

	Nom du produit : Gasoil (GO) Famille : Hydrocarbures	
---	---	---

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. SUBSTANCES:

Ce produit est une substance UVCB

Description chimique:

Combinaison complexe d'hydrocarbures dont le nombre de carbones s'étend typiquement entre C15 et C17. Distillat de viscosité cinématique entre 7 et 20 mm²/s.

Ingredients:

Produit	Identifiant	%	Classification
			SGH/CLP
Fuel oil, gazole	EC: 269-822-7 CAS: 68334-30-5 Index: 649-224-00-6	100	Flam. Liquid 2 H226 Acute Tox. 4 H332 Skin Irrit. 2 H315 Asp. Tox. 1 H304 Carc. 2 H351 STOT Rep. Exp. 2 H373: Aquatic Chronic 2 H411

Informations complémentaires :

Voir la section 16 pour le texte complet sur les dangers H

3.2.MELANGES:

Non applicable.



SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:

Avertissement avant l'intervention: Des concentrations dangereuses d'hydrogène sulfuré (H₂S) peuvent s'accumuler dans l'espace vide des réservoirs.

Voie d'exposition & Description des premiers secours

Voie d'exposition	Description des premiers secours
Inhalation:	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si la victime est inconsciente et ne respire pas, s'assurer que les voies aériennes ne sont pas obstruées afin d'effectuer une respiration artificielle (par une personne ayant une formation appropriée). Si la victime est inconsciente mais respire, placez-la en position de récupération. Obtenir des soins médicaux.
Peau:	Retirer immédiatement tous les vêtements et les chaussures contaminés et les mettre en lieu sûr. Laver les zones affectées avec beaucoup d'eau, et savon, ou autre produit connu approprié pour le nettoyage de la peau. Ne jamais utiliser d'essence, de kérosène ou d'autres solvants pour le lavage de la peau contaminée. Demander de l'aide médicale si l'irritation, la rougeur ou l'enflure sur la peau se produit. En cas d'utilisation d'appareils à haute pression, le contact peut entraîner une pénétration cutanée. Cherchez immédiatement des soins médicaux, n'attendez pas que les symptômes se développent. Pour les brûlures thermiques mineures: refroidir la brûlure. Maintenez les brûlés sous l'eau courante froide pendant au moins 5 minutes. Ne pas utiliser de glace. Pour les brûlures thermiques importantes, une attention médicale immédiate devrait être fournie. N'essayez pas de retirer des parties de vêtements collées à la peau brûlée

	Nom du produit : Gasoil (GO) Famille : Hydrocarbures	
---	---	---

Yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si présent et facile à faire. Continuer le rinçage. Si l'irritation, la vision floue, la rougeur ou l'enflure persiste, obtenir une assistance médicale spécialisée. Si le produit chaud entre en contact avec les yeux, il doit être refroidi immédiatement avec beaucoup d'eau froide. Obtenir une assistance médicale spécialisée immédiatement.
Ingestion:	En cas d'ingestion, supposer toujours que l'aspiration a eu lieu. Consulter immédiatement un médecin. Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Garder la victime au repos dans une position confortable pour respirer. Ne jamais rien faire avaler à une victime inconsciente.

PROTECTION DES PREMIERS SOIGNANTS:

Aucune action ne doit être engagée impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Si l'on soupçonne que des vapeurs, brouillards ou vapeurs sont encore présents, le sauveteur doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne fournissant l'aide de donner le bouche-à-bouche pour la réanimation.

4.2. PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES:

Voie d'exposition et description des principaux symptômes et effets

Inhalation:

Irritation des voies respiratoires causée par une exposition excessive aux fumées, brouillards ou vapeurs.

Peau:

Une exposition prolongée ou répétée peut causer sécheresse de la peau, irritation et rougeur. Le contact avec le produit à haute température peut causer des brûlures.

Aucun effet significatif connu autre qu'une légère irritation.

Les yeux:

Aucun effet significatif connu autre qu'une légère irritation.

Le contact avec le produit à haute température peut causer des brûlures graves.

Ingestion:

Aucun effet significatif connu. Le cas échéant, des nausées et des diarrhées pourraient se produire.

4.3. INDICATION DE TOUTE INTERVENTION MÉDICALE IMMÉDIATE ET BESOIN DE TRAITEMENT SPÉCIAL

Remarques pour le médecin:

Traiter de façon symptomatique. Contacter le centre antipoison si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spéciaux:

Indisponible.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

AVERTISSEMENT: Aucune mesure ne doit être prise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée.

5.1. MOYENS D'EXTINCTION:

Moyens d'extinction appropriés:

- Mousse (uniquement personnel qualifié)
- Eau pulvérisée (uniquement personnel qualifié)
- Poudre sèche
- Dioxyde de carbone (CO2)

	Nom du produit : Gasoil (GO) Famille : Hydrocarbures	
---	---	---

- Autres gaz inertes (sous réserve de la réglementation appropriée)
- Sable (applicable aux petits feux)

Moyens d'extinction inappropriés:

- Ne pas utiliser de jet d'eau directement dans le produit en combustion
- L'utilisation de mousse et d'eau sur la même surface doit être évitée pour éviter la destruction de mousse par l'eau.

5.2. DANGERS PARTICULIERS PROVENANT DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Dans un incendie ou si le produit est chauffé, une augmentation de pression se produit et en cas de stockage dans un conteneur, cela peut éclater.

Produits de combustion:

La combustion incomplète de cette substance peut libérer dans l'atmosphère un mélange complexe de particules et de gaz liquides et solides, notamment : dioxyde de carbone (CO₂) et monoxyde de carbone (CO)

Pour cette substance, aucune composante soufrée n'est attendue, mais il faut noter que les produits de combustion peuvent inclure du sulfure d'hydrogène (H₂S), des oxydes de soufre (SO_x) et de l'acide sulfurique (H₂SO₄).

5.3. CONSEILS POUR LES INCENDIEURS :

Mesures protectives:

En cas d'incendie, isoler la zone et évacuer tout le personnel à proximité de l'incident.

Équipement protecteur:

En cas de grands incendies ou dans des espaces confinés ou mal ventilés, les pompiers doivent porter des vêtements de protection résistants au feu et un appareil respiratoire autonome avec un masque complet fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour les pompiers (y compris les casques, les bottes de protection et les gants) conformes à la norme européenne EN 469 fourniront un niveau de protection de base pour les incidents chimiques

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

ATTENTION: Aucune action ne doit être prise impliquant un risque du personnel ou sans un personnel entraîné.

6.1. PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE:

Pour le personnel hors urgence:

Évacuer les zones environnantes. Garder le personnel inutile et mal protégé à l'écart de la zone de l'incident. Debout sous le vent. Éviter le contact direct avec le produit. En cas de fuites à grande échelle, alerter les occupants des zones descendantes. Alerte aux intervenants d'urgence. Si possible, enlevez toutes les sources d'inflammation (p. Ex., Étincelles, flammes). Prévoir une ventilation adéquate ou utiliser un appareil respiratoire.

Pour les intervenants d'urgence:

Voir les informations fournies dans la Section 8. sur les supports appropriés et inadaptés. Voir aussi les informations décrites dans le "personnel hors urgence".

6.2. PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter la dispersion et le ruissellement du produit par le sol, les cours d'eau superficiels et souterrains, le drainage et les égouts. Recueillir le produit libéré / renversé. Informer les autorités compétentes conformément à la loi applicable.



6.3. METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:

Déversement terrestre:

Contenir le déversement si possible, pour le retirer en toute sécurité. Les matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.) doivent être utilisés pour contenir et recueillir le produit déversé. Transférer dans des conteneurs appropriés pour être expédiés vers des installations de récupération ou d'élimination des déchets autorisées.

Déversement dans l'eau:

Contenir le produit avec des barrières flottantes ou d'autres équipements appropriés. Recueillir le produit déversé (par des moyens mécaniques dans le cas de grands déversements) dans des récipients adaptés pour être ensuite expédiés

	Nom du produit : Gasoil (GO) Famille : Hydrocarbures	
---	---	---

vers des installations de récupération ou d'élimination de déchets autorisées. L'utilisation de dispersants ne doit être utilisée que sous les conseils des spécialistes et après approbation par les autorités locales.

6.4. RÉFÉRENCE A D'AUTRES SECTIONS:

Voir la section 1 pour les contacts d'urgence;

Voir la section 8 pour plus d'informations sur les matériaux et l'équipement de protection;

Voir la section 13 pour plus d'informations sur la manipulation des déchets.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Les informations contenues dans cette section contiennent des recommandations et des directives génériques.

7.1. PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:

Mesures protectives:

Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne manipulez pas avant de lire et de comprendre toutes les précautions de sécurité. Évitez de toucher le produit avec la peau et les yeux. Des précautions supplémentaires doivent être prises lors de la manipulation du produit chauffé. Ne pas ingérer. Ne pas respirer les vapeurs, poussières ou fumées. Éviter le rejet dans l'environnement. Bien que cela ne soit pas prévu, des concentrations dangereuses d'hydrogène sulfuré (H₂S) peuvent s'accumuler dans l'espace vide des réservoirs de stockage des substances et, par conséquent, les recommandations de sécurité pour l'ouverture de l'entrée dans les espaces de stockage doivent être respectées afin d'éviter l'inhalation de ce Gaz toxique.

Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:

Les matériaux contaminés ne doivent pas rester près des lieux de travail. Il est interdit de manger, de boire ou de fumer dans les endroits où ces matières sont manipulées, entreposées et traitées. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones de repas.

7.2. CONDITIONS NECESSAIRES POUR ASSURER LA SECURITE DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'EVENTUELLES INCOMPATIBILITES

Recommandations générales:

La zone de stockage, la conception des citernes, l'équipement et les procédures d'exploitation doivent être conformes à la législation spécifique en vigueur.

Les installations de stockage doivent être conçues avec des bassins de retenue, afin d'éviter la contamination des sols et des conduites d'eau, en cas de fuites et de déversements.

Le nettoyage, l'inspection et l'entretien de la structure interne des réservoirs de stockage ne doivent être effectués que par du personnel dûment équipé et qualifié tel qu'établi par les autorités nationales et par le règlement de la société.

Tenir à l'écart des sources d'ignition et des agents oxydants.

Matériaux recommandés pour le stockage:

Conteneurs et bacs à l'intérieur en acier carbone ou acier inoxydable.

Matériaux inappropriés pour le stockage:

Certains matériaux synthétiques faisant partie de récipients ou de revêtements peuvent être Inappropriés pour le stockage de la substance, en fonction du matériau et de l'utilisation prévue. La compatibilité doit être vérifiée auprès du fabricant.


Quantités limites:

Directive 2012/18 / UE - D.L. 150/2015 du 5 août (Seveso III)

Limite inférieure: 2 500 t, Limite supérieure: 25 000 t

7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S):

Aucune autre utilisation particulière que celles listées.

	Nom du produit : Gasoil (GO) Famille : Hydrocarbures	
---	---	---

SECTION 8: CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION DU PERSONNEL

8.1. PARAMETRES DE CONTROLE:

Valeurs limites d'exposition (OEL) :

1 Moyenne pondérée: Mesurée ou calculée par rapport à une période de référence de 8 heures en moyenne pondérée

2 Durée courte: Valeur limite au-dessus de laquelle l'exposition ne devrait pas se produire et liée à une période de 15 minutes

Procédures de surveillance recommandées:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut être nécessaire de procéder à une surveillance personnelle, de l'atmosphère au travail ou biologique pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et / ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Il convient de se référer à la norme européenne EN 689 pour l'évaluation de l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents d'orientation nationaux pour les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Niveau sans effet dérivé (DNEL)

Indisponible

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Indisponible

8.2. CONTRÔLES D'EXPOSITION:

CONTRÔLES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE:

Utiliser des enceintes de process, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en deçà des valeurs limites d'exposition.

Les gaz, les vapeurs ou les poussières doivent également être maintenus en dessous des limites inférieures d'explosivité. Utiliser des systèmes de ventilation antidéflagrants.

Mesures de protection individuelle:

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains, les avant-bras et le visage avec de l'eau courante après avoir manipulé la substance. Des techniques appropriées qui permettent d'éliminer correctement la contamination des vêtements utilisés. Les vêtements doivent être lavés avant réutilisation. Assurez-vous que les stations oculaires et les douches de sécurité sont proches des zones de manipulation de la substance.

A) Protection des yeux / du visage:

Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales pour produits chimiques (EN166). Dans les endroits où l'on prévoit des déversements et des éclaboussures, on devrait utiliser une visière de sécurité.

B) Protection de la peau:

i) Protection des mains: Pour la manipulation du produit, porter des gants résistant aux produits chimiques (EN 347). Le manuel d'instructions du fabricant doit être pris en compte. Remplacer immédiatement les gants lorsque des signes de dégradation sont observés.

ii) Autres:

Corps: Les vêtements de protection du corps doivent être choisis en fonction de la tâche à exécuter et des risques encourus et doivent être approuvés par un spécialiste avant de manipuler le produit. Il est recommandé d'utiliser des vêtements avec protection contre la chaleur et / ou les flammes (EN ISO 11612).



Pieds: Les chaussures de protection doivent être choisies en fonction de la tâche à exécuter et des risques encourus et doivent être approuvées par un spécialiste avant de manipuler le produit.

Substances dangereuses	OEL-MP ¹		OEL-CD ²		OEL Basis	Source
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³		
Diesel	-	100	-	-	Dermatosis	NP 1796/2007

C) Protection respiratoire:

La sélection du matériel de protection des voies respiratoires doit être effectuée en fonction du type et de la concentration des contaminants présents. L'équipement doit être homologué selon les normes correspondantes.

D) Dangers thermiques:

	Nom du produit : Gasoil (GO) Famille : Hydrocarbures	
---	---	---

Pas de données disponibles.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE:

Les émissions provenant de l'équipement de ventilation ou de travail doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.
 En cas de déversement, voir la section 6.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. INFORMATION ON BASIC PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

- A) Apparence: Fluide liquide marron foncé
- B) Odeur: Hydrocarbures
- C) Seuil olfactif: Indéterminé
- D) pH: Indéterminé
- E) Point de fusion / point de congélation: -3 a + 3°C (pression atmosphérique)
- F) Point d'ébullition initial et plage d'ébullition : 147 - 527 ° C (pression atmosphérique)
- G) Point d'éclair : 23°C <
- H) Taux d'évaporation: Indéterminé
- I) Inflammabilité (solide, gaz): Carburant
- J) Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion: 0,5 / 5% (v / v)
- K) Pression de vapeur: <0.4 kPa
- L) Densité de vapeur:> 1 (air = 1)
- M) Densité relative: 0,85-0,90 (15 ° C)
- N) Solubilité (s): Insoluble dans l'eau, soluble dans les composés organiques
- O) Coefficient de partage: n-octanol / eau: >3.3 comme log Pow
- P) Température d'auto-inflammation:> 250 °C
- Q) Température de décomposition: Indéterminée
- R) Viscosité cinématique: 1.4-11 mm² / s (40 °C)
- S) Propriétés explosives: Indéterminées
- T) Propriétés comburantes: Indéterminées

9.2. AUTRES INFORMATIONS:

Aucune information supplémentaire pertinente

SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1. RÉACTIVITÉ:

Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent générer un mélange explosif avec l'air.

10.2. STABILITÉ CHIMIQUE:

Stable dans des conditions normales de stockage.

10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES:

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

10.4. CONDITIONS À ÉVITER:



Températures au-dessus du point d'éclair, sources d'allumage (électricité statique, flammes nues, surfaces chaudes).

10.5. MATÉRIEL INCOMPATIBLE:

Agents oxydants, acides et bases forts, halogènes.

10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:

Peut comprendre des oxydes de carbone et de l'hydrogène sulfuré.

	Nom du produit : Gasoil (GO) Famille : Hydrocarbures	
---	---	---

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:

a) Toxicité aiguë:

Produit	Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Temps d'exposition (observation)	Résultats
	OECD 401	Rat	Orale	n.a (14 jours)	LD50 > 7600 mg/kg
Fuel oil, residual	OECD 403	Rat	Inhalation (aérosol)	4h (14 jours)	LC50 > 4081 mg/L
	OECD 434	Lapin	Peau	24h (14 jours)	LD50 > 2000 mg/kg

Conclusion/Résumé : Nocif par inhalation

b) Corrosion/irritation de la peau:

Produit	Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Temps d'exposition (observation)	Résultat
Fuel, gazole	OECD 404	Lapin	Peau (occlusif)	24h (14 jours)	Erythema = 2.15 (max. 4) Oedema = 1.6 (max. 3)

Conclusion/Résumé: Irritating to skin in rabbits.

c) Sévère blessure/irritation de l'œil:

Produit	Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Temps d'exposition (observation)	Résultat
Fuel, Gazole	OECD 405	Lapin	Yeux	Unique (72 heures)	Aucun résultat significatif (cornée, iris, conjonctive)

Conclusion/Résumé: N'irrite pas les yeux des lapins

d) Sensibilité respiratoire ou cutanée :

Produit	Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Temps d'exposition (observation)	Résultat
Fuel, gazole	OECD 406	Cochon d'inde	Epicutané (occlusif)	6 heures 3 fois par semaine	Aucun résultat statistique significatif

Conclusion/Résumé: Pas de sensibilisateur cutané.

	Nom du produit : Gasoil (GO) Famille :Hydrocarbures	
---	--	---

e) Mutagénicité dans les cellules germinales:

Produit	Méthode	Résultat
Fuel, gazolel	OECD 4761– <i>In vitro</i>	Négatif
	OECD 475– <i>In vivo</i> (rat)	Negatif

Conclusion/Résumé: Non disponible

f) Cancérogénicité :

Produit	Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Temps d'exposition (observation)	Résultat
Fuel, gazolel	-	Rat	Peau	Quotidiennement (103 jours)	Ambigu

Conclusion/Résumé: Non disponible

g) Toxicité pour la reproduction:

Produit	Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Temps d'exposition (observation)	Résultat
Fuel, gazolel	US EPA OPPTS 870.3800 OECD 416	Rat	Orale	1 dose par jour (90 jours)	NOAEL = 1000 mg/kg/jour

Conclusion/Résumé: Non disponible

i) Tératogénicité :

Produit	Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Temps d'exposition (observation)	Résultat
Fuel, gazolel	OECD 414	Rat	Inhalation (vapeurs)	6 hours/day for 10 days (14 days)	NOAEC = 2.110 mg/m ³

Conclusion/Résumé: Pas de résultat statistique significatif

h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Indisponible

i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Produit	Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Temps d'exposition (observation)	Résultat
Fuel, gazolel	OECD 413 (Sub chronic)	Rat	Inhalation (aerosol)	2 fois par semaine (13 semaines)	NOAEC (effets systemics)> 750 mg/m ³
	OECD 411 (Sub chronic)	Rat	Peau	5 jours / semaine	NOEL (effets sur les poumons) = 0.0001mg/m ³ NOEL = 0,5 ml/kg/day

	Nom du produit : Gasoil (GO) Famille : Hydrocarbures	
---	---	---

Conclusion/Résumé: Indisponible

j) Risque d'aspiration

Categorie 1 – Viscosité cinématique <20.5 mm²/s @40°C

SECTION 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. TOXICITE:

Toxicité aiguë (court terme) :

Produit	Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Temps d'exposition (observation)
Fuel oil, gazole	OECD 203	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	96h (n.a)	LC50=21 mg/l
	OECD 202	<i>Daphnia magna</i>	48h (n.a)	EC50=210 mg/l
	OECD 201	<i>Pseudokirchnerella subcapitata</i>	72h (n.a)	ErC50 (growth rate) = 22 mg/l

Conclusion/Résumé: Indisponible.

Toxicité chronique (long terme):

Indisponible

12.2 PERSISTANCE ET DEGRADABILITE:

Biodegradation dans l'eau:

Produit	Méthode	Type	Durée du test	Resultat
Fuel, gazole	OECD 301 F	Biodégradabilité rapide (consommation d'oxygène)	28 j.	60% de dégradation (28ème jour)

Conclusion/Summary: Répond aux critères de substance à biodégradation rapide (Dégradation > 60%)

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Aucune donnée disponible sur le potentiel de bioaccumulation.

12.4. MOBILITE DANS LE SOL:

Indisponible.

12.5. RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET vPvB:


Cette substance n'est pas une substance PBT (persistante, bioaccumulable, toxique) ou vPvB (très persistante, très bioaccumulable).

12.6. AUTRES EFFETS NEFASTES:

Aucun autre effet indésirable disponible.

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

La manipulation et l'élimination des déchets et des récipients doivent être effectuées conformément à la législation et / ou aux réglementations nationales ou locales.

	Nom du produit : Gasoil (GO) Famille : Hydrocarbures	
---	---	---

13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:

La génération de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Les déchets générés ne doivent pas être jetés par les égouts ou déposés dans l'environnement. Ils doivent être livrés dans des installations avec des méthodes de traitement appropriées (de préférence de récupération ou de recyclage) et dûment autorisé à cet effet. **(D.L 178/2006 - D.L 73/2011)**

EWL Code – European Waste List (Decree 209/2004):

Code	Designation
13 07 01*	Déchets de combustible liquide - Mazout et Diesel




Récupération des conteneurs D.L. 366-A / 97, modifié par D.L. 162/2000, D.L. 92/2006, D.L. 73/2011 et D.L. 110/2013). Les principes et les soins avec les récipients usagés ou contaminés doivent être les mêmes que ceux du produit. Ils doivent être livrés dans des installations avec des méthodes de traitement appropriées (de préférence de récupération ou de recyclage) et dûment autorisé à cet effet.


WL Code – European Waste List (Decree 209/2004):

Code	Designation
15 01 10*	Conteneurs contenant ou contaminés par des déchets dangereux

Les codes EWL présentés sont purement indicatifs en fonction de la composition de la substance et des utilisations prévues. L'utilisateur final est responsable de la classification correcte des déchets dérivés, en tenant compte de l'utilisation, de la contamination ou des changements observés.

SECTION 14: INFORMATIONS DE TRANSPORTS

	Par route (ADR 2015) Par voie ferrée (RID 20'	Par mer (IMDG)	Par Air (ICAO/IATA)	Par voies navigables ADN(R)
14.1 Numéro UN:	UN 1202	UN 1202	UN 1202	
14.2 Numéro d'expédition UN :	DIESEL	DIESEL	DIESEL	
14.3 Classe de danger pour le transport :	3 	3 	3 	Non applicable
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	
14.5 Dangers environnements	Oui	Oui	Oui	
14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs	Indisponible	Indisponible	Indisponible	

	Nom du produit : Gasoil (GO) Famille : Hydrocarbures	
---	---	---

Informations additionnelles	Numéro d'identification du danger:	Programmes d'urgence (EmS):
	30	F-E, S-E
	Code de Classification:	Polluant Marin:
	F1	OUI
	Quantités limites :	
	5 L	
	Catégorie de transport :	
	3	
Code de restriction tunnel:		
	D/E	



- 14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II of MARPOL 73/78 and the IBC Code:
Non disponible

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- 15.1 Sécurité, santé et environnement
régulations/législation
spécifique pour la substance ou le mélange:
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPÉEN**
- **Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation**
Substances très préoccupantes
Aucun composant listé.
- Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux**
Restreint à l'usage professionnel
- D.L. 150/2015 DU 5 AOÛT (DÉCRET 2012/18 / UE) - CADRE POUR LA PRÉVENTION DES GRANDS ACCIDENTS RELATIFS À DES SUBSTANCES DANGEREUSES (Seveso III)**
- 15.2 **Evaluation chimique de sécurité :** Indisponible

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

- Abbreviations et acronymes:**
- UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.
- CLP = Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage (Règlement (CE) n° 1272/2008)
- GHS = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- DSD = Directive sur les substances dangereuses (Directive 67/548 / CEE ~ 2001/59 / CE) NOAEC = Concentration sans effet nocif observé (concentration sans effets indésirables observés)

	Nom du produit : Gasoil (GO) Famille : Hydrocarbures	
---	---	---

NOEL = No-observed-effect-level (level with no-observed effects)

NOAEL = niveau d'effet indésirable observé (niveau avec effets indésirables non observés)

Procédure utilisée pour établir le classement conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 [CLP / SGH]:

<i>Classification</i>	<i>Justification</i>
Flam Liquid 3 H226	Propriétés physico-chimiques
Acute Tox. 4 H332	Résultat des tests toxicologiques
Skin Irrit. 2 H315	Résultat des tests toxicologiques
Asp. Tox. 1 H304	Meet the criteria: "Hydrocarbon with kinematic viscosity <20.5 mm ² /s @40°C"
Carc. 2 H351	Jugement d'expert
STOT Rep. Exp. 2	Jugement d'expert
Aquatic Chronic 2	Résultats des tests toxicologiques + jugement d'experts

Texte intégral des mentions H danger

H226: Liquide et vapeurs inflammables

H332: Nocif par inhalation

H315: Provoque une irritation cutanée

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H351: Suspect de causer le cancer

H373: Peut causer des lésions aux organes (Thymus, foie, moelle osseuse, poumons) par des attaques prolongées ou répétées exposition.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Texte intégral des classifications [CLP / SGH]:

Flam. Liquid 3 H226: FLAMMABLE LIQUIDS – Catégorie 3

Tox aigu. 4 H332: TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 4

Peau Irrit. 2 H315: IRRITATION DE LA PEAU - Catégorie 2

Asp. Tox. 1 H304: TOXICITÉ DE L'ASPIRATION - Catégorie 1

Carc. 2 H351: CARCINOGENÈNE - Catégorie 2

STOT Rep. Exp. 2 H373: TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES – (EXPOSITION RÉPÉTÉE) - Catégorie 2



Aquatic Chronic 2 H411: TOXIQUE A LA VIE AQUATIQUE AVEC EFFETS DE DERNIERE DURABILITE (CHRONIQUE) - Catégorie 2

Numéro d'enregistrement REACH: Le numéro d'enregistrement de cette substance n'est pas disponible parce que la substance est exemptée des exigences d'enregistrement conformément à l'article 2 du règlement REACH et est également exemptée des articles V et VI car il s'agit d'une substance valorisée et répond aux critères de Article 2, paragraphe 7, point. D) du règlement REACH.

Version 1

Date d'édition: 17-02-2017

Date de la version précédente: non applicable

	Nom du produit : Gasoil (GO) Famille :Hydrocarbures	
---	--	---

Avis au lecteur:

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont données selon le meilleur de notre connaissance et basées sur la législation en vigueur dans la Communauté européenne, car les conditions de travail de l'utilisateur sont hors de notre connaissance et de notre contrôle. La détermination finale de l'adéquation de tout produit ou matériau est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tout produit ou matériel peut contenir des risques inconnus et, par conséquent, nous ne pouvons garantir en aucune façon que les dangers décrits sont les seuls associés à ce produit.